

Nom, Prénom

Adresse

Tel

Mail

Numéro de SS
ou d'adhérent
à la Caisse

Adresse Caisse de retraite concernée

A, le2024

Courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : Demande de restitution de cotAM sur une pension de retraite perçue à l'étranger

Madame, Monsieur,

Je perçois, au titre des années cotisées en France de [année] à [année], une pension de retraite servie par votre Caisse.

Chaque mois, une cotisation d'assurance maladie de 3,2% (ou 4,2% pour les retraites complémentaires ou 7,1% pour les régimes de travailleurs indépendants) est retenue sur le montant brut de ma pension.

L'article L.160-3 du Code de la Sécurité sociale prévoit que seuls les assurés :

- vivant pas dans un pays lié à la France par une convention fiscale prévoyant la prise en charge par la France des frais médicaux lors de séjour temporaire
- ou percevant une « pension rémunér[ant] une durée d'assurance supérieure ou égale à quinze années au titre d'un régime français (depuis le 1er juillet 2019).

sont redevables de la cotAM.

Or, je ne réponds à aucun de ces critères, résidant à [pays] et ayant cotisé [nombre d'années] à un (ou des) régime(s) français de retraite.

N.B. : pour les personnes polypensionnées, il est recommandé d'envoyer votre relevé de carrière afin de prouver à la caisse saisie que la durée totalisée des années d'assurance est inférieure à 15 ans.

De ce fait, en conformité avec les dispositions applicables, je vous demande de procéder, d'une part, à l'arrêt de la ponction de la cotAM et, d'autre part au remboursement des prélèvements indus depuis [date].

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.